

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE DE NATATION DE LA REUNION
VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019

➤ **Ouverture de la séance à 18 h 15**

Mme Guilène FAUBOURG, Présidente de la Ligue de Natation ouvre la séance en remerciant aux participants leur présence.

Appel nominal des clubs

Les clubs représentés : ASEC ST PAUL, CN PANON, CN POSSESSION, CN ST JOSEPH, DAUPHINS ST LOUSIENS, MOUFIA AQUATIK, NATATION CLUB ST ANDRE, NATATION ST DENIS REUNION, LES Z'ANGUILLES DE SALAZIE, LES SIRENES DE L'OUEST, VUE BELLE NATATION

➤ **Procès-verbal du 26 octobre 2018**

Lecture par la présidente du PV de l'assemblée générale du 26 octobre 2018.
Procès-verbal voté à l'unanimité.

➤ **Rapport moral (annexe 1)**

Lecture du rapport moral par la présidente.
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

➤ **Bilan financier**

Rapport du trésorier (annexe 2)

La lecture du rapport de trésorerie est faite par le trésorier, M. Henri FONTAINE.

Rapport de l'Expert-comptable

M. Vincent MURAT représentant du cabinet d'expert-comptable « Moustafa IBRAHIM » fait la lecture des comptes arrêtés au 31 aout 2019 (*annexe 3*).

Le résultat au 31 aout 2019 dégage un déficit de 38 000€ contre 17 000€ en 2018.
Déficit généré principalement par les licences par une baisse de 14 000€ et pour une année supplémentaire l'Erfan.

L'expert-comptable et la présidente insistent sur l'importance de la licence.

Pour M Murat, les deux postes qui pourraient relever les comptes à l'avenir sont les licences et l'organisation de manifestation.

Réaction du CNP qui maintien leur discours sur le bénéfice des licences par apport à la nouvelle tarification fédérale.

D'autres clubs saisissent l'occasion pour réagir sur le non-respect du 100% licences dans quelques clubs sans les citer mais trouvent injuste que des petits clubs licencient tout le monde et des plus gros clubs ne le font pas en prétextant avoir des difficultés financières.

Le CNPO explique le problème des charges sur les salariés.
Les DSL soulève le problème des créneaux avec les mairies qui aident également des clubs non affiliés FFN.

M Pierre Debast insiste sur le vieillissement des infrastructures et de la fermeture des piscines au fur et à mesure.

Rapport du Commissaire aux comptes

M. Patrick PATCHEZ le commissaire aux comptes, atteste la sincérité des comptes et explique que le résultat est structurellement déficitaire.

Le Commissaire aux comptes présente son rapport de certification des comptes (*annexe 4*).

Malgré le déficit chronique, M Patchez ne souhaite pas lancer la procédure d'alerte pour cette année et propose une réflexion sur la recherche de partenariat privé.

Vote de l'approbation des comptes arrêté par le cabinet comptable : voté à l'unanimité.

Vote du rapport du commissaire aux comptes : voté à l'unanimité.

➤ **Budget prévisionnel 2019/2020** (*annexe 5*)

Lecture du budget prévisionnel 2019/2020 par le trésorier qui est estimé à hauteur de 203 000€.

Le budget prévisionnel a été établi en collaboration avec le cabinet comptable.

Le budget prévisionnel de la saison 2020 de la ligue est adopté à l'unanimité.

➤ **Rapports des commissions** (*annexes 6, 7, 8*)

Etant donné que les rapports des différentes commissions avaient été transmis par mail aux présidents, la lecture des rapports n'est pas effectuée.

➤ **Points divers**

Mise en place du CAF (centre d'accèsion à la formation) en 2020, les clubs entrants dans le dispositif cette année sont l'ASEC et le CNSJ.

Le DTR, Franck SCHOTT explique que ce projet équivaut d'un pôle à un cahier des charges mis en place par la fédération complexe.

Malgré le licenciement de l'agent de développement chargé des formations, la ligue continuera les formations des brevets fédéraux 1 et 2 cette saison. Les formations seront assurées par Franck SCHOTT.

M. Pierre DEBAST remet en question la ligue sur le fonctionnement des formations d'officiels vu qu'il n'a jamais été prévenu de sa non-admissibilité au test écrit d'officiel B sachant que la communication des résultats est faite directement au responsable des officiels du club.

➤ **Election des postes vacants**

Réception de deux candidatures de cooptation, M Pierre DEBAST (DSL) et M Samuel IDMONT (ASEC) qui ont été validées par le conseil d'administration du 30 octobre 2019.

M Pierre DEBAST, annonce à l'assemblée qu'il retire sa candidature.

Reste donc la candidature de Mr Samuel IDMONT qui est voté à l'unanimité.

La présidente lève la séance à 20h15 et invite les personnes présentes à un pot de l'amitié.

Guilène FAUBOURG

Présidente



Méry-Line DALLEAU

Secrétaire Adjointe

